

# **Informations orthographiques et structure de l'article dans les dictionnaires monolingues français**

**Camille Martinez**

**Université de Cergy - Pontoise  
France**

## **Résumé**

Cet article a pour but de définir objectivement la nature et la place des informations orthographiques que l'on trouve dans les dictionnaires. Après le constat que l'orthographe d'un mot ne se limite pas à l'entrée de l'article du dictionnaire, il s'agit de choisir le modèle théorique adéquat pour décrire la structure de l'article. On observe alors que l'orthographe se définit tacitement dans certains points clés de l'article, tandis qu'elle est également présente de façon aléatoire et plus ou moins claire dans d'autres zones.

## المُلخَص

يهدف هذا المقال إلى تعريف طبيعة وموضع المعلومات الإملائية التي نقف عندها في القواميس؛ فبعد معاينة أنّ إملاء الكلمة لا يقتصر موضعه على مدخل النص القاموسي فحسب، فمن الجدير اختيار الأنموذج النظري الملائم لتحديد بنية النص القاموسي. إذ نجد أن الإملاء يتحدد ضمنا في بعض المواضع الركنية للنص القاموسي، كما يتواجد أيضا بصفة غير مطردة ومتفاوتة الوضوح في مواضع أخرى.

### Abstract

The aim of this paper is to define the nature and position of the orthographic information found in dictionaries. After observing that words spelling is not only located in the article entries, it comes to choosing the appropriate theory to describe the structure of dictionary articles. Spelling appears to be implicitly defined in some key points of the article, while it is also located, more or less clearly, in other areas.

## Introduction

Les dictionnaires de langue sont souvent utilisés pour vérifier l'orthographe d'un mot (B. Quemada, 1968, pp. 324-325 ; R. R. K. Hartmann, 1989, pp. 106-107). Mais au sein d'un article consulté, où se trouve-t-elle, précisément ? C'est à cette question que nous proposons d'apporter des éléments de réponse. Le but de cet article est de circonscrire les informations orthographiques d'un article de dictionnaire, auxquelles les utilisateurs attribuent une valeur prescriptive.

Pour cela, nous recourons d'abord (cf. 1.) à un modèle de découpage de l'article en zones d'information, appuyé sur la notion de microstructure. Ce modèle sera complété par certains apports d'un modèle de structuration de l'article proposé par F. J. Hausmann et H. E. Wiegand (cf. 2.). Les deux approches seront enfin combinées (cf. 3.) pour aboutir à une définition objective et aussi précise que possible des informations orthographiques contenues dans les *Petit Larousse* (désormais PL) et les *Petit Robert* (désormais PR).

### 1. Article de dictionnaire et zones d'information

Un article de dictionnaire est composé d'une série d'informations structurées, les principes de cette structure (nature et ordre des éléments qui la composent) étant communs à tous les articles d'un même ouvrage. Cette structure, appelée couramment « microstructure » sur la proposition de J. Rey-Debove (1971 : 21), peut se définir comme une charpente de l'article, composée d'éléments « formellement identifiables dans lesquels se distribuent les informations » (P. Corbin, 1989 : 38). Plutôt que de considérer l'article de dictionnaire comme une succession ordonnée de cases portant chacune un contenu spécifique, nous proposons de lire l'article de dictionnaire comme un texte dans lequel plusieurs types d'informations linguistiques sont dispersés dans ce que nous dénommons des « zones d'information ». Ces zones d'information, qui sont entremêlées dans l'article plutôt que d'y être clairement délimitées, se déclinent en plusieurs catégories, selon le type d'information linguistique qu'elles véhiculent : graphique, phonique, historique, syntaxique, sémantique et référentielle.

#### 1.1. Zone d'information graphique

Le signifiant de toute unité décrite dans un dictionnaire prend deux formes, graphique et phonique (cf. 1.2. pour cette dernière). De ces deux formes, la

forme graphique est particulièrement mise en valeur dans les dictionnaires, notamment car elle préside au classement alphabétique des unités, également car les dictionnaires sont avant tout des textes écrits. L'importance qui lui est attribuée est telle que les dictionnaires passent pour les supports de la norme graphique. Pourtant, l'assimilation des graphies des dictionnaires à une norme linguistique est totalement implicite. L'orthographe des dictionnaires, y compris ceux de l'Académie française, n'est pas officielle, car aucun texte officiel ne l'a jamais déclarée telle (N. Catach, 1991).

Une conception métalexigraphique traditionnelle tente d'assimiler l'orthographe lexicale d'une langue aux entrées du dictionnaire. Pour B. Quemada (1968, p. 98), « la vedette apporte par elle-même la première des informations touchant le mot : son *orthographe* ». J. Rey-Debove (1971, p. 155) a également formulé cette idée, en insistant davantage sur l'aspect informel de cette opération : « [l']entrée informe implicitement sur la forme et la substance de l'expression, elle est sa propre définition graphématique ». D'après cette conception, dans l'article de dictionnaire, tout ce qui suit l'entrée est sous la gouvernance graphique de celle-ci. Or, on observe que la « définition graphématique » d'une unité ne se réduit pas à la forme de l'entrée et que la suite de l'article de dictionnaire apporte son lot d'informations orthographiques, à commencer par des formes de pluriel ou des remarques sur la graphie (cf. 1.7., extraits 4 et 9).

Tout l'enjeu de cet article est donc de définir objectivement les limites de la zone d'information orthographique d'un article de dictionnaire, au-delà de la seule entrée. Pour cela, il peut être procédé par élimination : détailler les autres zones d'information de l'article permettra peut-être de circonscrire celle qui nous intéresse.

## **1.2. Zone d'information phonique**

La zone d'information phonique de l'article regroupe tous les renseignements relatifs à la forme phonique du mot traité. Cela recouvre au moins deux éléments de la microstructure : l'indication de prononciation, souvent donnée en alphabet phonétique, et la mention d'éventuels homophones. Dans le PL, l'indication de prononciation est facultative, tandis que la mention d'homophones n'est pas prévue dans la microstructure. Dans le PR, l'indication de prononciation est obligatoire dans les articles et la mention des homophones est prévue.

### 1.3. Zone d'information historique

La zone d'information historique de l'article rassemble tous les renseignements relatifs à l'histoire de l'unité traitée. Cela correspond à la rubrique étymologique de l'article et à un éventuel encadré étymologique. Facultative dans le PL, la rubrique étymologique est obligatoire dans la structure des articles du PR. Les encadrés étymologiques sont un contenu spécifique des PR, que l'on trouve dans les éditions papier 2003 à 2006 et sur les cédéroms depuis 2007.

### 1.4. Zone d'information syntaxique

La zone d'information syntaxique de l'article rassemble toutes les informations relatives à la catégorisation et au fonctionnement syntaxiques de l'unité traitée. Cela correspond à deux éléments qui n'appartiennent pas au même plan : d'une part la catégorie grammaticale principale (qui inclut le cas échéant une sous-catégorisation de l'unité), obligatoire dans le PL et le PR, et d'autre part l'organisation de l'article quand celui-ci contient des sous-articles introduits par une information grammaticale. En effet, le point d'entrée d'une délimitation interne de l'article est souvent de nature grammaticale. Par exemple, l'article *procéder* du PL 2010 porte une indication de catégorie grammaticale principale, « v.i. », qui ne vaut que pour la première définition ; les deuxième et troisième définitions sont situées après le symbole « ◆ » qui marque la délimitation d'un sous-article, dont la première information donnée, qui est de nature grammaticale (« v.t. ind. »), ne vaut que pour les définitions qui y sont contenues.

### 1.5. Zone d'information sémantique

La zone d'information sémantique de l'article de dictionnaire regroupe les renseignements relatifs au sens de l'unité ; elle est la plus étendue des zones étudiées ici. Cette zone inclut les définitions, les marques, les indications synonymiques, la mention d'éventuels antonymes (dans le PR), les renvois, enfin l'ordre choisi pour les sens, qui traduit dans une certaine mesure l'évolution sémantique<sup>(1)</sup>.

### 1.6. Zone d'information référentielle

La zone d'information référentielle inclut toutes les informations qui se rapportent à la référence de l'unité traitée. Dans le PL, cela regroupe les développements encyclopédiques, les tableaux encyclopédiques et les illustrations. Dans le PR, on pourrait y compter les citations, dans la mesure

où elles proposent un lien entre l'abstraction lexicographique et la réalité discursive. Par ailleurs, les définitions par inclusion pourraient être rattachées à la zone d'information référentielle, puisqu'elles informent davantage sur la chose que sur le mot.

### 1.7. Éléments transversaux de la microstructure

Comme les définitions par inclusion qui peuvent véhiculer des informations tant sémantiques que référentielles, d'autres contenus sont polyvalents et sont susceptibles d'apporter des informations de plusieurs types.

Ainsi, les exemples forgés sont tour à tour les supports d'informations sémantiques et collocationnelles (1), syntaxiques (2), référentielles (3), orthographiques (4), comme dans les exemples ci-dessous.

(1) DRAP [...] *Paire de draps. Pile de draps. Draps blancs, imprimés. Draps brodés.* (PR 2002)

(2) 1. DON [...] *Faire don de qqch. à qqn.* (PR 2002)

(3) QUARTZ [...] *Les propriétés piézoélectriques du quartz sont utilisées dans la réalisation de microphones, de haut-parleurs, de détecteurs de vibration et d'oscillateurs à fréquence stable.* (PR 2002)

(4) DEMI-BOTTE [...] *Des demi-bottes.* (PR 2007)

De même, les remarques, dont la position au sein de l'article n'est pas prédéfinie, peuvent concerner la prononciation (5), l'étymologie (6), la syntaxe (7), le sens (8), l'orthographe (9). Leur fonction varie notamment avec leur position – suivant l'endroit de l'article où elles sont positionnées.

(5) NAVETTEUR, EUSE [...] REM. La prononciation [naftœr, øz] est courante en Belgique. (PR 2008)

(6) âge [...] rem. Les formes anciennes reflètent l'évolution du mot jusqu'à sa forme actuelle : edage (XIe), eage et aage (fin XIIe) puis age (XVe), enfin âge (début XVIIe). (PR 2008)

(7) PALLIER [...] REM. La const r. *pallier à* est incorrecte et critiquée. (PR 2002)

(8) DOUZE [...] REM. *12 heures* ne peut pas être employé pour *minuit*. (PR 2002)

(9) INGÉNIEUR, E [...] Rem. Au fém., on rencontre aussi *une ingénieur*. (PL 2005)

### 1.8. Bilan du découpage de l'article en zones d'information

Nous proposons (1.1.) de procéder par élimination pour circonscrire la zone d'information graphique, celle-ci correspondant a priori à ce qu'il reste dans l'article une fois les autres zones cataloguées. Force est de constater qu'après

avoir ôté de l'article ses informations historiques, syntaxiques, sémantiques et référentielles, il ne reste que l'entrée (et éventuellement des exemples et des remarques) qui, suivant la conception traditionnelle étudiée en 1.1., constitue implicitement la principale information orthographique de l'article.

Pour sortir de cette impasse et tenter de circonscrire la zone d'information orthographique d'un article de dictionnaire, au-delà de sa seule entrée, et en conservant une objectivité scientifique, nous proposons de recourir à un modèle de structuration de l'article rarement utilisé, tant la notion de microstructure introduite par J. Rey-Debove a connu de succès.

## **2. Modèle de Hausmann et Wiegand (1989)**

F. J. Hausmann et H. E. Wiegand, dans leur article intitulé « Component Parts and Structures of General Monolingual Dictionaries : A Survey » (1989), considèrent l'entrée de l'article de dictionnaire comme l'intersection de deux structures : la structure d'accès et la structure d'adressage.

La structure d'accès (à rapprocher de la notion de macrostructure) concerne l'organisation verticale du texte, autrement dit sa nomenclature, c'est-à-dire la réunion des entrées de tous les articles<sup>(2)</sup>. Cet ensemble formé par toutes les entrées principales, situées toutes au début de leur article et donc exactement sur le même plan, exclut les entrées secondaires telles que les sous-entrées, même alors qu'elles introduisent un sous-article. Grâce à son organisation, la structure d'accès a pour fonction de permettre à l'utilisateur d'accéder rapidement à un point d'entrée principal vers le contenu qu'il recherche.

La notion de structure d'adressage, quant à elle, est plus précise que celle de microstructure. La structure d'adressage concerne l'organisation horizontale d'un segment de texte contenu entre deux entrées – soit un article. Elle consiste en la structuration de ce contenu de manière à faire apparaître des points saillants dans celui-ci, dénommés « adresses ». Une adresse peut être considérée comme le signe qui introduit une information, quand ce signe est de nature linguistique. Les adresses sont les relais de l'entrée à un niveau hiérarchiquement inférieur : elles jouent le même rôle qu'elle, mais à l'intérieur d'un article (et non au niveau de la nomenclature). Pour pouvoir jouer ce rôle, elles sont mises en valeur par un procédé typographique tel que des caractères gras, une taille de caractères plus élevée que la normale, etc. Cependant, signe que les adresses sont hiérarchiquement inférieures aux entrées bien qu'elles fonctionnent de la même façon, le relief

typographique d'une adresse est presque toujours moins prononcé que celui d'une entrée<sup>(3)</sup>. En effet, la taille des caractères de l'entrée peut être la plus grande de tout l'article, le gras utilisé pour l'entrée peut être plus épais que celui des adresses, l'entrée peut être en couleurs, elle peut être décalée vers la droite ou vers la gauche de la colonne (compositions dites en renforcement et en débord, cf. L. Bray, 1989), etc. : les artifices ne manquent pas pour en faire la zone la plus immédiatement visible et lisible de l'article.

Ainsi, tandis que la structure d'accès du dictionnaire, c'est-à-dire l'ensemble de ses entrées, forme son ossature principale, la structure d'adressage d'un article, c'est-à-dire l'ensemble de ses adresses, forme une ossature de second niveau. Concrètement, quand un utilisateur cherche une information dans un dictionnaire, il commence par naviguer dans la structure d'accès pour accéder à l'article le plus pertinent. Une fois parvenu dans cet article, il navigue dans sa structure d'adressage pour trouver, à l'intérieur de celui-ci, et surtout s'il est vaste, l'information précise qu'il cherche.

Dans un article, la structure d'adressage correspond concrètement aux sous-entrées, aux composés introduisant une définition, aux exemples glosés. L'adressage d'un article, c'est-à-dire l'organisation de son réseau d'adresses, peut ressortir à trois catégories, selon F. J. Hausmann et H. E. Wiegand. Il est dit lemmatique si la seule adresse de l'article est son entrée. Il est dit sous-lemmatique lorsque des adresses incluent l'entrée dans leur forme. Il est dit non lemmatique dans les autres cas.

Plusieurs descriptions d'articles à l'aide de ces notions permettront de se les rendre plus familières. À commencer par l'article *amendable* du PL 2005 (cf. illustration 1), très simple, dans lequel la structure d'adressage, dite lemmatique, est uniquement constituée par l'entrée, faute d'une polysémie très développée. Tous les sens décrits se rapportent à cette entrée.

**AMENDABLE** adj. 1. Qui peut être amendé.  
2. Suisse. Passible d'une amende.

*Illustration 1* : Article *amendable* du PL 2005

L'article *analyse* du PL 1997 (cf. illustration 2) offre plus de complexité. Il est composé de onze définitions organisées suivant une structure à quatre niveaux. Les subdivisions principales de l'article sont marquées par des chiffres romains (I. à V.), les subdivisions du niveau inférieur par des chiffres

arabes (1. à 4.), celles du niveau encore inférieur par des lettres minuscules (a. et b.), enfin certaines définitions sont introduites par un symbole tel qu'un losange (c'est le cas pour « en dernière analyse ») ou un tiret long (mais pas dans cet article). On observe que les indicateurs de subdivision, chiffres comme lettres, sont composés en caractères gras. Par ailleurs, des adresses apparaissent tout au long de l'article *analyse*, sous la forme de composés introduisant des définitions : « en dernière analyse », « analyse grammaticale », « analyse logique », « analyse du travail », « analyse de la valeur », « analyse didactique ». Ces adresses, toutes semblables entre elles, sont mises en valeur par des caractères italiques. Elles forment la structure d'adressage de l'article qui, jointe aux subdivisions décrites, permet au lecteur de se repérer.

**ANALYSE** n.f. (gr. *analysis*, décomposition).  
**I.** Décomposition d'un corps, d'une substance en ses éléments constitutifs (analyse qualitative, quantitative). *Analyse de l'air, analyse bactériologique.* **II.** **1.** Étude faite en vue de discerner les différentes parties d'un tout, de déterminer ou d'expliquer les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres. *Analyse d'une œuvre littéraire.* ◇ *En dernière analyse* : après avoir tout bien examiné, en définitive. **2.** **GRAMM. a.** *Analyse grammaticale* : étude de la nature et de la fonction des mots dans une proposition. **b.** *Analyse logique* : étude de la nature et de la fonction des propositions dans une phrase. **3.** **INFORM.** Ensemble des travaux comprenant l'étude détaillée d'un problème, la conception d'une méthode permettant de le résoudre et la définition précise du traitement correspondant sur ordinateur. **4.** **ÉCON. a.** *Analyse du travail* : étude des opérations élémentaires et des mouvements nécessaires à l'exécution d'un travail donné, en vue de rapprocher les efforts improductifs. **b.** *Analyse de la valeur* : étude de produits existants ou à créer en terme de fonctions à remplir pour un coût minimal. **III.** **réliv.** Décomposition en points des images à transmettre. **IV.** **MATH.** Partie des mathématiques relative aux structures et aux calculs liés aux notions de limite et de continuité. **V.** **PSYCHAN.** Cure psychanalytique. *Analyse didactique*, à laquelle doit se soumettre tout futur psychanalyste.

*Illustration 2* : Article *analyse* du PL 1997

Autre exemple, celui de la fin de l'article *Meister* du dictionnaire bilingue allemand-français *Hachette Langenscheidt* (cf. illustration 3). On y trouve une série de composés avec l'élément *Meister*, ordonnés par ordre alphabétique du deuxième élément de composition (*~prüfung*, *~schaft*, *~schaftsspiel*, *~schüler(in)*, *~singer*, *~stück*, *~titel*, *~werk*). Ces éléments, composés comme l'entrée principale en caractères gras, constituent la structure d'adressage de cet article. Si l'on compare les structures d'adressage de l'article *Meister* du *Hachette Langenscheidt* et de l'article *analyse* du PL 1997, on constate que leur principale différence tient dans leur forme d'organisation : strictement alphabétique pour l'un, logique pour l'autre, sous l'influence de la polysémie de *analyse* et de l'évolution sémantique sous-jacente.

**Meister|prüfung** *f im Handwerk* examen *m* de maîtrise: **~schaft** *f* ⟨~: ~en⟩  
**1.** ⟨pas de pl⟩ maîtrise *f*: perfection *f*: supériorité *f*: **2.** *SPORT* championnat *m*:  
**~schaftsspiel** *n* match *m* de championnat: **~schüler(in)** *m(f)* élève *m,f* d'un professeur. d'un artiste célèbre:  
**~singer** *m* ⟨~s: ~⟩ *HIST* maître-chanteur *m*: **~stück** *n* **1.** travail que le compagnon présente pour obtenir son brevet de maîtrise; **2.** fig chef-d'œuvre *m*: **~titel** *m* *SPORT* titre *m* de champion:  
**~werk** *n* chef-d'œuvre *m* (a fig)

*Illustration 3* : Article *Meister* du dictionnaire bilingue allemand-français  
Hachette Langenscheidt

Le *Lexis* est un exemple de dictionnaire dans lequel ces deux formes d'organisation sont mélangées au sein d'un même article, comme par exemple dans *3. commander* (cf. illustration 4). Dans cet article, on relève tout d'abord deux sous-articles classés par ordre alphabétique (*commande* d'une part, *double-commande* ou *double commande* d'autre part), qui correspondent à des adresses non lemmatiques puisqu'on n'y retrouve pas au sens strict l'entrée principale *commander*. Une autre subdivision apparaît dans la première partie de l'article, qui sépare l'emploi pronominal du verbe de son emploi transitif. L'adresse *se commander* est sous-lemmatique puisqu'elle inclut la forme de l'entrée dans une forme plus longue. Ces deux types d'adresses placées en tête de sous-articles se distinguent entre elles

par la typographie : les dérivés et composés du verbe sont en gros caractères gras, tandis que les dérivés par conversion<sup>(4)</sup> sont en gros caractères gras et en italiques. De plus, à l'intérieur de ces différentes divisions de l'article, on observe les adresses suivantes, toutes mises en valeur par un simple italique (probablement car elles peuvent être assimilées à des exemples, dans le sens où elles contextualisent le lemme) : « commander quelque chose », « commander un lieu », « commander une chose, commander que », « pièces d'une maison qui se commandent », « prendre les commandes, passer les commandes à quelqu'un », « commande à distance », « poste de commande », « tenir les commandes ou les leviers de commande ». Par ailleurs, cette structure d'adressage est renforcée par diverses astuces typographiques telles que des numéros en gras, des tirets longs, des losanges noirs, des doubles barres verticales.

**3. COMMANDER** [kɔmɑ̃d] v. tr. (de *commander* 1; 1929). [Sujet nom de chose.] **1.** *Commander quelque chose*, agir, assurer un contrôle sur : *Ayant oublié, au retour d'un vol, de commander son train d'atterrissage, il avait posé l'avion sur le ventre* (Saint-Exupéry). — **2.** (1675). *Commander un lieu*, le dominer par sa position : *La forteresse de Gibraltar commande l'accès à la Méditerranée* (syn. CONTRÔLER). — **3.** *Commander une chose, commander que* (suivi du subj.), être le mobile, entraîner la nécessité de cette chose : *La simple prudence commande le silence absolu sur cette affaire* (syn. APPELER, REQUÉRIR). *L'intérêt général commande que l'on fasse taire les rivalités* (syn. EXIGER, IMPOSER). ◆ **se commander** v. pr. (1866). *Pièces d'une maison qui se commandent*, disposées de telle sorte qu'on doit passer par l'une pour aller dans une autre : *Dans l'appartement de ma grand-mère, toutes les pièces se commandaient* (Gide). ◆ **commande** n. f. (1480). **1.** Élément d'un mécanisme qui assure le fonctionnement de l'ensemble : *Le pilote se met aux commandes (prend les commandes) de son avion, prêt à décoller*. — **2.** *Mar.* Cordage servant aux amarrages ou à la confection de divers objets de manœuvre. — **3.** *Prendre les commandes, passer les commandes à quelqu'un*, prendre la direction d'une entreprise, la confier à quelqu'un. — **4.** *Commande à distance*, commande d'un appareil à partir d'un poste plus ou moins éloigné. (On dit aussi TÉLÉCOMMANDE.) || *Poste de commande*, emplacement des engins de commande mécanique du gouvernail d'un navire. || *Tenir les commandes ou les leviers de commande*, diriger. ◆ **double-commande** ou **double commande** n. f. (v. 1900). [Pl. 2.] **1.** Dispositif permettant à un moniteur de parer aux fautes de conduite de son élève, soit sur une automobile, soit sur un avion. — **2.** Dispositif de pilotage permettant à deux pilotes d'agir sur les gouvernes de l'avion.

**Illustration 4 :** L'article 3. *commander* du Lexis

À travers ces exemples, il ressort que la notion de structure d'adressage est bien différente de celle de microstructure. Alors que la seconde se veut une description de toutes les cases de l'article en les considérant peu ou prou

sur un pied d'égalité, la première s'attache à faire ressortir au long de l'article les relais de l'entrée en tant que repères pour le lecteur, les points d'ancrage auxquels sont attachées les informations.

### 3. Redéfinition des zones d'information orthographique

À présent que certains éléments de la microstructure sont objectivement définis comme des relais de l'entrée, grâce à l'application de la notion de structure d'adressage, il devient possible de revenir sur la notion traditionnelle suivant laquelle l'information orthographique d'un article de dictionnaire se réduit à son entrée. En effet, en toute logique, si sur le plan graphique l'entrée correspond à sa « propre définition graphématique » (J. Rey-Debove, 1971, p. 155), ses relais que sont les adresses partagent cette propriété.

Ainsi, tout en demeurant de type sous-lemmatique, un article peut accueillir des adresses dont la forme graphique diffère de celle de l'entrée, par exemple au niveau d'une majuscule initiale (10, 11).

(10) MAISON [...] LA MAISON-BLANCHE (PR 2008)

(11) ASSEMBLÉE [...] L'Assemblée fédérale (PL 2012)

C'est le cas également lorsque l'entrée, multiple, propose plusieurs graphies en concurrence (12, 13). Dans un tel cas, les lexicographes, en choisissant d'utiliser l'une seule des graphies dans les adresses (le plus souvent celle placée en première position dans l'entrée), apportent une information supplémentaire concernant leur jugement sur les graphies.

(12) CLÉ OU CLEF [...] I. 3. LA CLÉ DES CHAMPS [...] II. 2. CLEF DE VOÛTE (PR 2002)

(13) ASSÉNER OU ASSENER [...] **Asséner un coup** (PL 2011)

Le changement observé dans l'article *soûler ou saouler* du PL 1998 (14a → 14b), qui se déroule au niveau d'une adresse sous-lemmatique, prend alors du sens. En effet, l'ajout d'une seconde graphie dans l'adresse est le signe fort que celle-ci est un véritable relais de l'entrée à un niveau hiérarchiquement inférieur de l'article. La notation choisie en 1997 supposait que pour l'emploi pronominal du verbe, la seule graphie possible était celle de l'adresse *se soûler*. Dans une zone de l'article gouvernée par une adresse, c'est donc la graphie de celle-ci qui s'impose, et non celle(s) de l'entrée, qui a délégué son autorité à ses relais.

(14a) SOÛLER OU SAOULER [...] **se soûler** v.pr. (PL 1997)

(14b) SOÛLER OU SAOULER [...] **se soûler** ou **se saouler** v.pr. (PL 1998)

Certaines adresses peuvent actualiser l'entrée à travers une contextualisation, même restreinte, dans une locution ou dans un exemple introduisant une définition. Les changements constatés aux articles 1. *grimper* et *réserve* du PL 2012 (15a → 15b, 16a → 16b) consistent en la retouche d'une adresse de type. Ces changements concernent uniquement l'orthographe, en l'occurrence le nombre du nom dans des locutions verbales. Ici encore, l'adresse vaut pour une définition graphématique.

(15a) BARRE [...] *Avoir barre(s) sur qqn* : [...]. (PL 2011)

(15b) BARRE [...] *Avoir barre sur qqn* : [...]. (PL 2012)

(16a) RÉSERVE [...] *Sous toute réserve* : [...]. (PL 2011)

(16b) RÉSERVE [...] *Sous toute(s) réserve(s)* : [...]. (PL 2012)

De plus, des adresses sous-lemmatiques telles que des abréviations constituent elles aussi des zones de définition à part entière. Les changements orthographiques constatés aux articles *futal* du PR 2009 (17a → 17b) et *compilation* du PR 2001 (18a → 18b) en témoignent.

(17a) FUTAL [...] ABRÉV. *fute* ou *fut'* (PR 2008)

(17b) FUTAL [...] ABRÉV. *fute* (PR 2009)

(18a) COMPILATION [...] ABRÉV. FAM. *compil* (PR 2000)

(18b) COMPILATION [...] ABRÉV. FAM. *compil(e)* (PR 2001)

Il faut ajouter à cela les diverses formes que prennent les informations orthographiques dans les zones transversales de l'article (cf. 1.7.), exemples et remarques.

Ainsi, un exemple, étant donné que l'une de ses propriétés est d'actualiser l'entrée, peut être amené à montrer son fonctionnement syntaxique, par exemple le pluriel d'un nom (4, 19, 20), le nombre d'un nom employé sans déterminant dans un groupe prépositionnel (21a → 21b), le féminin d'un adjectif (22) ou encore le participe passé d'un verbe (23, 24).

(19) GARDE-BOUE [...] *Des garde-boue*. (PR 2008)

(20) SUICIDE [...] (En appos., avec ou sans trait d'union) *Des commandos-suicides*. (PL 2005)

(21a) GROSEILLE [...] *Gelée de groseille(s)*. (PR 2006)

(21b) GROSEILLE [...] *Gelée de groseille*. (PR 2007)

(22) PIED-NOIR [...] *Elle est pied-noir. Des familles pieds-noirs*. (PR 2006)

(23) SUCCÉDER [...] *Les voitures se sont succédé toute la soirée sur l'autoroute*. (PL 2011)

(24) COMPTE [...] *Elles se sont rendu compte de leur erreur.* (PR 2002)

En ce qui concerne la présentation de la forme de pluriel, tandis que l'exemple est couramment employé dans les PR, des dictionnaires tels que le PL ou le *Lexis* recourent plus fréquemment à un élément de la microstructure dédié, l'indication de pluriel (25), placée en début d'article. Dans le *Lexis*, l'abréviation « [Pl. 2.] » du sous-article *double-commande* ou *double commande* (cf. illustration 4) constitue une indication de pluriel, donc une information orthographique.

(25) STATION-AVAL n.f. (pl. *stations-aval*) (PL 2011)

Il arrive même, exceptionnellement, que le contenu orthographique d'un exemple ou d'une citation (exemple attesté) dépasse celui de l'entrée. C'est le cas lorsqu'à l'article *hindi* du PR 2008 l'indicateur « inv. en genre » est supprimé (26a → 26b). En effet, tandis que l'entrée reste inchangée et ne tient pas compte de la forme de féminin, l'exemple est retouché en même temps que l'indicateur de catégorie grammaticale secondaire (qui s'apparente d'ailleurs à une adresse de l'article). C'est également le cas dans l'article *cashier* ou *kascher* du PR 2002 (27), dans lequel une troisième graphie du mot est présentée dans la citation, accompagnée d'une glose qui la légitime<sup>(5)</sup> (ce qui n'est pas toujours le cas).

(26a) HINDI [...] Adj. (inv. en genre) *La langue hindi.* (PR 2007)

(26b) HINDI [...] Adj. *La langue hindie.* (PR 2008)

(27) CASHIER OU KASCHER [...] Autre graphie : « *Des pâtisseries où l'on vend des gâteaux juifs, des charcuteries cascher* » (Beauvoir). (PR 2002)

Dans l'exemple 26, on constate que l'extension d'un marqueur de catégorie grammaticale peut également être amenée à véhiculer une information orthographique. De tels marqueurs peuvent couramment se décomposer en plusieurs parties. Tandis que la première partie s'attache à décrire la classe grammaticale de l'unité (« n., adj., v., adv. », etc.) et la deuxième partie sa sous-catégorisation (« f., m., tr., poss. », etc.), une troisième partie telle que « inv. », « inv. en genre » ou « sing. » contient couramment une information orthographique. Les changements orthographiques présentés ci-dessous (28a → 28b, 29a → 29b) ne consistent qu'en une retouche de l'indicateur de catégorie grammaticale de l'article.

(28a) LIBRE-ÉCHANGE n.m. sing. (PL 1997)

(28b) LIBRE-ÉCHANGE n.m. (PL 1998)

(29a) CONTRE-PAS n. m. (PR 2008)

(29b) CONTRE-PAS n. m. inv. (PR 2009)

Comme nous l'évoquions précédemment, la remarque est une zone transversale de l'article qui peut être amenée à contenir des informations d'ordre orthographique. C'est le cas dès lors que des mots tels que « écrire » (30, 31), « graphie » (32), « majuscule » (33), « trait d'union » (34), « accent » (35), etc. sont employés dans des remarques.

(30) BONARD, ARDE [...] On écrit aussi *bonnard*. (PR 2009)

(31) FAVELA [...] On écrirait mieux *favéla*. (PR 2008)

(32) HINDOUSTANI [...] (Graphie savante : *hindustānī*) (PL 1998)

(33) TRINITÉ [...] 1. (Avec une majuscule) [...] (PL 1997)

(34) CATASTROPHE [...] (En appos., avec ou sans trait d'union) (PL 2003)

(35) CONDOTTIERE [...] La variante *condottière*, avec accent, est admise. (PR 2009)

Des éléments de résolution peuvent être apportés au problème posé ci-dessus (cf. 1.8.). Dans un article de dictionnaire, l'information orthographique est constituée par la réunion de divers éléments : l'entrée, les indications de pluriel, certaines adresses, certains exemples, certaines remarques, certaines parties de la catégorie grammaticale.

## Conclusion

Au final, la zone d'information orthographique de l'article de dictionnaire est à considérer avec une grande souplesse. Au-delà de la simple entrée, elle inclut les différentes adresses (en tant que relais de l'entrée, porteurs de leur propre « définition graphématique » qui peut dépasser celle de l'entrée) et les indications de pluriel, mais également certains éléments contenus dans l'indication de catégorie grammaticale, certains exemples et certaines remarques. L'information orthographique, qui prend (sauf dans les remarques) une forme implicite, est ainsi éclatée dans tout l'article.

Si l'opération courante qui consiste à consulter un dictionnaire pour vérifier l'orthographe d'un mot apporte une réponse simple à celui qui ne regarde que l'entrée de l'article (dont la forme vaut implicitement pour une norme), elle peut se révéler épineuse pour celui qui consulte tout l'article, tant les informations orthographiques y figurent de façon tacite.

## Références

- 1- Ce n'est plus le cas dans le PL 2012, issu d'une refonte dans laquelle l'organisation des sens a été reconsidérée.
- 2- « The set of all guiding elements of the central word list, which in the case of straight-alphabetical dictionaries [...] is identical to the set of all lemmata of the central word list [...], forms the main access structure of a dictionary » (F. J. Hausmann & H. E. Wiegand, 1989, p. 336).
- 3- À l'exception par exemple du dictionnaire bilingue présenté dans l'illustration 3.
- 4- Les dérivés par conversion, lorsqu'ils sont lemmatiques, sont signalés uniquement par la mention d'une nouvelle catégorie grammaticale. Seuls les dérivés sous-lemmatiques obtiennent une sous-entrée en plus de la nouvelle catégorie grammaticale (c'est le cas souvent pour les adjectifs variant en genre formés sur un nom au genre fixe).
- 5- Cette pratique lexicographique qui consiste à conserver dans une citation une graphie qui ne correspond pas à celle de l'entrée doit être questionnée, tant il est courant que l'orthographe des citations (notamment les plus anciennes) ne soit pas celle d'origine, ayant été alignée sur la « norme » proposée par les dictionnaires. Pourquoi subitement, au détour d'un article anodin, les lexicographes choisissent-ils de mettre en valeur une graphie qu'ils auraient habituellement normalisée ? Et si cette graphie est réellement celle que l'auteure citée a produite, fait-elle sens ?

### Bibliographie

- Bray, L., 1989. "Consultabilité et lisibilité du dictionnaire : aspects formels". Dans F. J. Hausmann & al. (eds), 1989. *Wörterbücher/Dictionaries/Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie/An international encyclopedia of lexicography/Encyclopédie internationale de lexicographie*. Tome premier. Berlin / New York : De Gruyter. pp. 135-146.
- Catach, N., 1991. "Un décret imaginaire : le décret de 1832". dans Catach & al. (coord.), 1991. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques. pp. 113-117.
- Catach, N., L. Petitjean, M. Tournier, (coord.), 1991. Orthographe et société : Mots. Les langages du politique. N° 28. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques. 143 p.
- Corbin, P., 1989. "Lire les dictionnaires. Pour la constitution en champs de recherches de la lecture critique des textes lexicographiques français contemporains". Dans Ibrahim (coord.), 1989. Paris: Hachette. pp. 31-41.
- Hartmann, R. R. K., 1989. "Sociology of the Dictionary User : Hypotheses and Empirical Studies". Dans Hausmann & al. (eds), 1989. Op. cit. pp. 102-111.
- Hausmann, F. J., O. Reichmann, H. E. Wiegand, L. Zgusta (eds), 1989. *Wörterbücher/ Dictionaries/Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie/ An international encyclopedia of lexicography/Encyclopédie internationale de lexicographie*. Tome premier. Berlin / New York : De Gruyter.
- Hausmann, F. J. & H. E. Wiegand, 1989. "Component Parts and Structures of General Monolingual Dictionaries : A Survey". Dans Hausmann & al. (eds), 1989. Op. cit. pp. 328-360.
- Ibrahim, A. H. (coord.), 1989. *Lexiques*. Paris : Hachette. 208 p.
- Quemada, B., 1968. *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)*. Paris : Didier. 683 p.
- Rey-Debove, J., 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. La Hague/Paris : Mouton. 323 p.